

## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23 février 2009.

### **PRESENTS :**

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;  
Philippe MIGNON - Luc MERTENS - Pierre LANDRAIN : Echevins ;  
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Marie-Claire NOEL-TONNON -  
Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha  
VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL - Bérangère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc  
GUILMOT - Patrick LAMBERT - Albert ABS : Conseillers communaux ;  
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE : Echevine ;  
Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC, Fabienne  
van der STRATEN WAILLET-VELGE, Charles WAUCQUEZ : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures.

### **1. Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2009.**

Aucune remarque sur le procès-verbal ou le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2009 n'est émise par les conseillers communaux. M. David Frits s'abstient sur le vote sur ce procès-verbal, étant absent et excusé lors de cette séance du 26 janvier 2009. Le procès-verbal de cette séance du 26 janvier 2009 sera approuvé à la fin de la présente séance.

### **2. Communications.**

Le secrétaire communal donne connaissance de plusieurs arrêtés du Collège provincial du Brabant wallon :

- arrêté du 18 décembre 2008 pris par le Collège provincial et relatif à l'approbation d'une subvention d'un montant de 30.000 euros à notre commune pour des aménagements de sécurité routière chemins du Bonly, de Louvranges et rue de la Fênneraie ;
- arrêté du 18 décembre 2008 pris par le Collège provincial et relatif à l'approbation d'une subvention d'un montant de 1.140 euros maximum à titre d'intervention financière dans les frais liés à la visite de l'exposition « C'est notre Terre » par les élèves des écoles communales situées rue du Brocsous et rue de Chastre ;
- arrêté du 29 janvier 2009 pris par le Collège provincial et relatif à l'approbation de la délibération du Conseil communal du 22 décembre 2008 relative à l'augmentation de la valeur faciale des chèques-repas ;
- arrêté du 11 février 2009 pris par la Gouverneure de la Province du Brabant wallon approuvant la délibération du Conseil de l'action sociale du 19 novembre 2008 relative à l'adoption du règlement applicable à l'examen de recrutement d'un(e) employé(e) d'administration D4 ;
- arrêté du 3 février 2009 pris par la Gouverneure de la Province du Brabant wallon approuvant la délibération du Conseil de l'action sociale du 19 novembre 2008 relative à la prime de fin d'année au personnel du CPAS.

M. Mertens évoque un toutes boîtes de l'association Dion Ensemble relatif à un projet de lotissement Rue de l'Épine. Il signale que le Collège a rédigé un toutes boîtes de réponse à cette notification de l'association Dion Ensemble et en retrace le contenu. Il souligne qu'un

dialogue existe entre le Collège et Dion Ensemble. Suite au dépôt du permis de lotir et à l'enquête publique qui a suivi, une réunion de concertation entre les parties a été organisée car il y avait plus de 25 réclamants par rapport au projet. Le Collège avait fixé des balises pour le lotisseur par rapport à son projet et ce lotisseur ne s'était plus manifesté depuis lors. Dion Ensemble s'est manifesté dans le courant du mois de janvier alors qu'aucun élément nouveau n'était apparu. Le Collège leur a expliqué la situation du dossier ce qui, semblait-il, les avait rassurés. Jusqu'à ce toutes boîtes qu'ils ont délivré indiquant un manque de transparence du pouvoir communal et délivrant des informations non impartiales. MM. Decorte et Mignon signalent que les membres de Dion Ensemble ont pu consulter le projet de PCA et ce projet de PCA concernant le futur développement du centre du village a été exposé aux habitants il y a une année dans la salle principale de l'Espace Perez. M. Mertens souligne que la Commune a vraiment délivré toutes les informations disponibles dans le cadre du projet Rue de l'Epine, ce de manière totalement transparente. Il signale que le projet de toutes boîtes de réponse rédigé au nom du Collège communal devrait être distribué après le congé de carnaval dans les boîtes aux lettres des habitants de Dion-Valmont directement concernés par le projet.

M. Decorte émet une communication relative au vol qui s'est déroulé à la maison communale dans la nuit du 26 au 27 janvier 2009 :

« Comme vous l'avez sans doute appris, l'Administration Communale a été victime d'un cambriolage dans la nuit du 26 au 27 janvier 2009. Ont été dérobés du matériel informatique, de l'argent en espèce pour une somme de 19.000 euros. Immédiatement la Police judiciaire est descendue sur les lieux et a ouvert une enquête. Plusieurs membres de l'Administration dont moi-même ont été appelés à collaborer. A ce jour, nous n'avons aucune information actualisée concernant l'état d'avancement de cette enquête, ce qui est bien normal, compte tenu de la nécessaire discrétion dont elle doit s'entourer. Nécessaire discrétion bien comprise par la presse, que nous entendons remercier ici. Par ailleurs, il sera répondu aux questions éventuelles des Conseillers Communaux en huis clos. Toutes les dispositions ont été prises par l'Administration et le Collège, en collaboration avec les tutelles régionale et provinciale, pour pallier aux conséquences possibles de ce vol. »

## SEANCE PUBLIQUE

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **3. Sedilec – Garantie communale sur des emprunts de l'intercommunale – Approbation.**

*Délibérations*

#### **4. Modification du règlement sur la police de la circulation routière suite à l'aménagement d'un passage pour piétons « Queue de Veau » à la BK 9.447 sur la RN 243 – Approbation.**

*Délibération*

### **BUDGET ET FINANCES COMMUNALES**

#### **5. Finances – Engagements hors crédits budgétaires – Ratifications.**

Mmes Troosters et de Baets s'abstiennent au vote sur l'approbation des engagements hors crédits budgétaires afin que l'ensemble des factures mandatées lors des collèges tenus depuis début 2009 et ultérieurs, relatives à des travaux, fournitures ou services liés aux budgets des Procès-verbal du Conseil communal du 23 février 2009

exercices antérieurs, puissent être engagées hors-crédit budgétaire, s'il apparaît lors de la reconstitution des comptes que les crédits prévus aux différents budgets n'étaient pas suffisants ; ces conseillères s'abstiennent au vote par manque de clarté du dossier présenté et le souhait d'en parler au préalable en commission. Mme Aubecq signale qu'elle souhaite être informée de l'évolution de ce dossier.

*Délibération*

**6. Province du Brabant wallon – Service d'incendie – Quotes-parts et redevances 2007 sur base du compte 2006.**

*Délibération*

**SERVICE TECHNIQUE**

**7. Modernisation de l'éclairage public – Programme EPURE (phase I) – Approbation.**

*Délibération*

**8. Détournement d'un tronçon du sentier n°22 à Longueville - Approbation.**

*Délibération*

**9. Cession d'une parcelle en vue de l'élargissement de la voirie au chemin de la Dîme – Approbation du projet d'acte.**

*Délibération*

**ENVIRONNEMENT - MOBILITE**

**10. Déchets ménagers : Projet de parc à conteneurs à Corroy-le-Grand – Proposition de convention entre l'I.B.W. et la Commune de Chaumont-Gistoux – Approbation.**

M. Lambert souligne le manque de précision sur la surface du terrain concernée par le projet. De même, il signale que l'on n'a pas d'idée précise sur le prix du terrain et que l'on ignore l'importance de l'engagement financier qui sera pris par la Commune au niveau de ce dossier. Il signale qu'il a eu bien peine de localiser exactement le terrain concerné.

M. Decorte répond que l'engagement financier exact de la commune ne peut être défini à ce stade ; soit le terrain est acquis par la commune, soit il est acquis par l'UCL en vertu d'une convention signée par celle-ci avec les autorités d'Ottignies-LLN. M. Decorte ajoute qu'il est également difficile de déterminer le terrain exact qui sera concerné par le projet car il peut évoluer en fonction de l'existence d'un sentier et d'une ligne de peupliers. M. Mignon ajoute qu'une parcelle concernée appartient à un propriétaire privé, les deux autres parcelles appartenant à un autre propriétaire privé. Il signale que le projet retenu par l'IBW concerne directement la plus grande parcelle. M. Lambert souligne son inquiétude par rapport à l'article de la convention proposée indiquant que la Commune prendra en charge les frais d'étude si le projet n'aboutit pas. Il ajoute que le projet peut être abandonné pour des raisons indépendantes de la commune. Il souligne que, si la responsabilité de l'IBW est engagée dans le non aboutissement du dossier, la commune ne devrait pas être en charge du paiement des frais d'étude. M. Mignon répond que c'est la raison pour laquelle le Collège a demandé l'ajout du point 2.1 dans la convention. Mme Aubecq demande si des négociations ont été entamées avec la ville d'Ottignies-LLN. M. Decorte répond par l'affirmative. M. Mignon ajoute que le Collège négocie une convention de droit d'usage avec l'UCL qui achèterait le terrain. Il ajoute que, de toute manière, il faudra le feu vert de la commune pour lancer

Procès-verbal du Conseil communal du 23 février 2009

l'étude. La seule condition pour que la commune doive prendre en charge les frais d'étude est que le projet capote après étude, une étude que la commune aura autorisé en pleine connaissance du dossier.

M. Lambert demande que l'on sollicite d'autres communes pour nous transmettre des exemples de convention passées avec l'IBW pour la gestion de leur parc à conteneurs. Il rappelle son regret que le terrain choisi n'ait pas été celui en bordure de l'autoroute E 411. M. Decorte répond que ce terrain était également le premier souhait du Collège mais que le MET l'a refusé étant donné le projet de réaménagement des entrées et sorties de l'autoroute à cet endroit.

Suite à ce débat, le Conseil décide de postposer sa décision et de revoir ce dossier lors d'une prochaine séance après avoir intégré les amendements soulevés au niveau de la convention et avoir recueilli des conventions passées avec l'IBW par d'autres communes.

### **11. Fedemot ASBL – Charte « Infrastructure favorable aux motocyclistes » - Approbation.**

M. Lambert trouve que la motion de Fedemot est sibylline mais que cela sous-entend « sous réserve de moyens financiers ». M. Mertens confirme que, si des aménagements doivent être en projet, cela se fera en fonction des moyens disponibles et des priorités. M. Decorte indique que la commune s'engage par cette charte à être attentif au niveau des projets de travaux et aménagements routiers au confort et à la sécurité des deux roues motorisés. M. Landrain indique que l'on doit avoir une certaine empathie par rapport aux problèmes rencontrés par ces usagers comme les taques d'égout, le revêtement des passages pour piétons qui peut se révéler très glissant pour les motos,... M. Mertens indique que rejeter cette charte voudrait dire que l'on ne tient pas compte de ces usagers.

Mmes Troosters et de Baets votent non sur ce dossier, estimant que les arguments développés vont de soi et que des travaux immédiats semblent financièrement irréalisables ; M. Lambert s'abstient au vote par crainte d'un engagement de principe trop avancé de la commune et entraînant des dépenses importantes.

*Délibération*

## **12. QUESTIONS - REPONSES**

A. Questions du cdH :

1. Vol à la maison communale – Question sur laquelle M. Decorte a apporté réponse en début de séance.

2. Subsidés aux associations.

Suite au rapport de collègue du 21 janvier, nous apprenons que le courrier relatif aux subsidés aux associations qui devait être envoyé avant fin 2008 ne l'a pas été en raison d'une panne de l'ordinateur de la personne devant effectuer cette tâche... Par contre, une association me fait savoir qu'elle a reçu ce courrier le 17/2 (date de la poste le 13/2) avec demande de réponse, dont rapport d'activité et compte de l'année pour le 20 au plus tard. Les responsables d'associations, tous bénévoles ne sont pas nécessairement en possession du matériel informatique professionnel dont dispose la commune. Doivent-ils donc être plus performants que les services communaux ? Comment avez-vous pu présenter les budgets de subsidés attribués aux associations si vous ne possédiez pas leurs dossiers de demandes avec leurs justificatifs de dépenses ?

Procès-verbal du Conseil communal du 23 février 2009

4

L'échevine responsable des associations étant absente, il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance du Conseil communal.

### 3. Douzième provisoire.

Nous avons voté un douzième provisoire en décembre et plus en janvier et février. En décembre, l'échevin nous a fait voter par sécurité, n'étant pas sûr de l'obligation et allait s'informer. Qu'en est-il ?

M. Landrain indique que, le budget communal étant voté par le conseil communal avant le 31 décembre de l'année qui précède, il incombe au Collège communal de voter les douzièmes provisoires jusqu'à l'approbation du budget communal par les services de tutelle.

### 4. Au sujet de la gestion des salles communales.

Le règlement voté en conseil communal est-il encore d'application ? Suivant différents échos, il nous semble que non. Un nouveau règlement semble en gestation suite à un rapport de l'administration et discussion en collège : tarifs avec révision annuelle, identification des locataires en différentes catégories (personnel, élus, associations,...), classement des locations selon différentes catégories (type, durée de l'événement, nombre de personnes,...). Il nous semble que l'on ne peut faire impasse sur l'organisation d'une commission pour débattre de ce sujet, pourriez-vous donc fixer une date ?

L'échevine responsable de la gestion des salles communales étant absente, il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance du Conseil communal.

### 5. CPAS.

On constate que différents locaux sont mis à disposition du CPAS. Des conventions d'occupation ont-elles été signées et ne doivent-elles pas être validées par le conseil communal ?

Mme Verstraeten indique qu'il y a eu aval du Collège pour mise à disposition de ces locaux pour le CPAS. M. Landrain indique que le ministre prône les synergies entre la commune et le CPAS et que cette mise à disposition entre parfaitement dans ce cadre. Mme Verstraeten conclut le débat en indiquant qu'elle se renseignera sur la question posée.

### B. Question de M. Lambert.

1. Concernant le vol commis à la maison communale le 26 janvier, il a été répondu par M. Decorte en début de séance et toute autre question concernant ce sujet pourra être posée à huis-clos.

### 2. Question relative aux comptes annuels.

Malgré que nous connaissions la situation délicate concernant l'ancien Receveur, les mois passent et les comptes communaux sortent avec autant de retard que lors de la législature précédente. Pourrait-on avoir une idée très précise du statut des comptes de 2005 à ceux de 2008 ? Quelles sont les prochaines échéances ? Peut-on avoir un calendrier prévoyant la finalisation des comptes année par année ?

M. Landrain signale que sous cette nouvelle législature, les comptes 2003, 2004 et 2005 ont été réalisés, le compte 2005 ayant été rejeté par la tutelle, des corrections devant y être apportées. Il indique que le receveur communal est seul à pouvoir établir les comptes communaux. Un calendrier avait été établi en concertation avec la tutelle pour les comptes 2006 à 2008 qui devaient être bouclés pour la fin du mois d'octobre, le compte 2008 étant le compte de fin de gestion du receveur régional. Rien n'a été fait et il avait été convenu que si rien ne bougeait en novembre, la gouverneure déchargeait l'ancien receveur de sa mission et

chargeait quelqu'un d'autre pour exécuter cette tâche. Ce problème a à nouveau été soulevé lors de récents contacts avec les autorités provinciales et régionales.

### 3. Dégâts occasionnés par un hiver rude.

Tout d'abord, M. Lambert tient à féliciter les ouvriers communaux qui sont intervenus efficacement lors des chutes de neige et nuits de gel de ces derniers mois, permettant d'avoir nos routes dégagées rapidement et bien plus tôt que certaines communes voisines. Cependant, le gel prolongé montre ses premiers effets et l'on remarque entre autres des décollements de revêtements par exemple aux plateaux des rues du Manypré et rue de Chastre. Ces aménagements ayant été réalisés récemment devraient être encore sous garantie. Qu'est-il prévu pour effectuer les réparations i.e. qui, quand, où et prise en charge ?

M. Decorte répond que 800 tonnes de sel ont été utilisées lors de cette campagne hivernale. 8 ouvriers du service technique se sont relayés sur environ un mois et demi avec une moyenne horaire de 7h, de 4h du matin à 10h du matin, parfois durant toute une semaine d'affilée, week-end compris. M. Thibou est en train de comptabiliser avec plus de précision. D'autre part, le service technique est en train de dresser un autre relevé de tous les dégâts de voirie liés ou non au dégel, en ce compris des constats réalisés déjà avant l'hiver, notamment sur certains casse-vitesses. Selon que ces dégâts sont couverts ou non par une garantie, comme le plateau rue de Chastre par exemple, dont la réception définitive n'a pas encore eu lieu, les réparations seront effectuées par les entrepreneurs en charge de ces ouvrages, ou par le biais du bail d'entretien des voiries. Le Collège avait arrêté une première liste des interventions prioritaires lors de la confection du budget 2009, mais ces priorités devront certainement être revues.

M. Abs sort de séance.

## **SEANCE A HUIS CLOS**

### **INSTRUCTION PUBLIQUE**

#### **13. Augmentations de cadre en maternelles au 19/01/2009 – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **14. Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **15. Remplacement d'une enseignante en congé de maternité – Ratification.**

*Délibération*

M. Abs revient en séance.

Les conseillers communaux reviennent au débat portant sur le vol commis à l'administration communale dans la nuit du 26 au 27 janvier 2009.

### **Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2008.**

Le Conseil approuve, par 16 oui et 1 abstention (M. Frits) le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 22heures 45 minutes.

Procès-verbal du Conseil communal du 23 février 2009

Le Secrétaire,  
B. ANDRE

Le Président,  
L. DECORTE